

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE PUBLIQUE DU  
LUNDI 4 JUILLET 2016  
A 18H30

**ELECTION 3<sup>ème</sup>  
VICE-PRESIDENT  
VENTE ZA ARIC**

- ROCHEPAULE -

# SOMMAIRE

<b>1. ELECTIONS</b>	<b>4</b>
A. Élection du 3 <sup>ème</sup> Vice-président	
B. Élection des délégués au CIAS Val'Eyrieux	
<b>2. NUMERIQUE</b>	<b>5</b>
A. Validation de la convention avec ADN pour le plan de déploiement FTTH	
<b>3. CULTURE / TOURISME</b>	<b>6</b>
A. Adoption des subventions dans le cadre de l'Appel à projets 2016	
B. Mise en place du Pass'Ardèche pour L'Arche des Métiers et L'Ecole du Vent	
<b>4. TOURISME</b>	<b>7</b>
A. Validation de la convention financière dans le cadre du groupement pour la mise en place de la station trail	
B. Adoption des tarifs de vente de divers documents touristiques	
<b>5. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>8</b>
A. Adoption des subventions aux associations sportives 2016	
B. Adoption des tarifs de location de la salle multi-activités de Rochepaule	
<b>6. ECONOMIE</b>	<b>8</b>
A. Cession d'un lot et signature d'une promesse de vente sur la ZA d'Aric avec l'entreprise JC3D	
B. Convention d'objectifs 2016 avec le Site de Proximité Centre Ardèche	
C. Modification des tarifs de la régie du centre de télétravail	
D. Modification des tarifs de location de la pépinière d'entreprises	
<b>7. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>10</b>
A. TEPCV : validation du plan d'actions	
B. TEPCV : adoption du règlement de fonds de concours « Modernisation de l'éclairage public communal »	
<b>8. EAU / ASSAINISSEMENT</b>	<b>12</b>
A. Validation des tarifs applicables en 2016	
B. Validation des reports	
<b>9. FINANCES</b>	<b>13</b>
A. Adoption des fonds de concours 2016	
B. Adoption des comptes de gestion 2015	
C. DM 1 Budget Général	
<b>10. ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>14</b>
A. Désignation de délégués au SICTOMSED pour St Julien Labrousse	
<b>11. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>14</b>
<b>12. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT</b>	<b>14</b>

**Date de la convocation : 27 juin 2016**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57**

**Étaient présents :** Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, Mme Catherine FAURE, M. Philippe CRESTON (*arrivé à 18h39*), M. Jean-Luc BOULON, M. Jean-Louis REYNAUD, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Denis SERRE, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, M. Jean-Paul BERNARD, M. Raymond FAYARD (*arrivé à 19h20*), M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Henri GUILLOT, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Patrick MARCAILLOU, Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. René JULIEN (*arrivé à 18h39*), M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Henri SENECLAUZE, Mme Eliane ADRIEN, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

**Absents excusés représentés :** M. Didier ROCHETTE pouvoir à M. Thierry GIROT, Mme Nathalie ROULET pouvoir à M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN pouvoir à Mme Monique PINET, M. Pierre CROS pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE (*jusqu'à son arrivée à 19h20*), M. Henry JOUVE pouvoir à Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, M. Christophe SABY pouvoir à M. Denis SERRE, M. Michel CHANTRE pouvoir à Mme Catherine FAURE, M. André BLANCHIN pouvoir à M. Maurice WEISS, M. Simon CHAPUS pouvoir à Mme Eliane ADRIEN.

**Absents excusés :** M. Pascal BAILLY, M. Philippe DESESTRES, M. André BEAL.

**Absents :** M. Laurent CHANUT, M. Serge CHARPENAY, Mme Corine LAFFONT, Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Charles FOUVET, M. Jean-Pascal PRAMAYON, Mme Martine IMBERT, M. Christian CHARRIER.

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance :** M. Henri SENECLAUZE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la Population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur des Pôles Culture et Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Chargée de mission Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de Direction

M. le Président remercie M. le Maire, Jean-Marie Foutry, d'accueillir cette séance du Conseil communautaire à Rochepaule.

M. Jean-Marie Foutry souhaite la bienvenue à tous les délégués présents et dresse une rapide présentation de sa commune. Il termine en indiquant qu'un moment convivial clôturera la séance.

[Arrivée de Philippe Creston et René Julien à 18h39]

M. le Président propose d'ouvrir les débats à l'ordre du jour.

## 1. ELECTIONS

### A. Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur le Président fait part au Conseil de la démission de M. Philippe Desestres de son rôle de Vice-président de la Communauté de communes et du CIAS Val'Eyrieux. Du fait d'un changement de poste au sein de l'entreprise où il travaille, Philippe Desestres est désormais souvent en déplacement et donc moins disponible.

Afin de respecter la géographie, M. le Président a d'abord demandé au Maire de St Martin de Valamas s'il souhaitait présenter un autre conseiller communautaire de sa commune à ce poste. Au vu de la réponse négative, M. le Président s'est ensuite adressé à Thierry Girot, Maire d'Arcens, qui a accepté d'être candidat.

[Arrivée de Jean-Louis Reynaud à 18h47]

M. le Président rappelle que les Vice-présidents sont élus, comme le Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

M. Thierry Girot est proposé par le Président au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-président.  
Il n'y a pas d'autre candidat.

M. le Président indique qu'il convient de désigner deux assesseurs qui procéderont au dépouillement de l'urne. Il propose de choisir le délégué communautaire le plus jeune et le délégué communautaire le plus âgé. Ainsi, le Conseil communautaire choisit pour assesseurs : M. Nicolas Freydier et M. Henri Sénéclauze.

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers communautaires : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- A déduire bulletins litigieux énumérés à l'article L66 du code électoral : 1
- Bulletins blancs : 9
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

M. Thierry GIROT a obtenu 35 voix sur 45 exprimées.

**M. Thierry GIROT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-président et a été installé.  
M. Thierry GIROT a déclaré accepter d'exercer cette fonction.**

## B. Élection des délégués au CIAS Val'Eyrieux

Monsieur le Président propose que, suite à la démission de M. Philippe DESESTRES de ses fonctions de Vice-président de Val'Eyrieux et de Vice-président du CIAS, M. Thierry GIROT soit nommé à sa place, en tant que délégué Val'Eyrieux au CIAS.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder au vote à main levée ; élit les délégués ci-dessous de la Communauté de communes Val'Eyrieux au CIAS Val'Eyrieux :**

DELEGUES TITULAIRES
Thierry GIROT
Simon CHAPUS
Martine IMBERT
Marie-Christine ROURE
Cécile VINDRIEUX
Pascal BAILLY
Michel CHANTRE
Sabine LOULIER

## 2. NUMERIQUE

### A. Validation de la convention avec ADN pour le plan de déploiement FTTH

Maurice Weiss, Vice-président en charge de la compétence Numérique, indique que le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) a présenté le plan de déploiement de la fibre optique FTTH qu'il souhaite mettre en œuvre sur le territoire Val'Eyrieux.

Ce plan qui se déroule sur une dizaine d'années impose la participation des EPCI concernés. Aussi une convention doit être signée avec ADN afin de définir le partenariat financier mis en place.

Maurice Weiss précise que le nombre estimé de prises FTTH à réaliser sur le territoire Val'Eyrieux est de 12 060, permettant le raccordement de 97 % de la population. La participation financière de la Communauté de communes Val'Eyrieux est de 300 € par prise, soit un montant total de 3 618 000 € sur 10 ans.

Le montant de la participation financière de Val'Eyrieux pour l'exercice 2016 est de 435 000 €, pour le branchement de 1 450 prises. La première tranche va concerner Accons, Mariac et une partie du Cheylard.

Michel Villemagne, Vice-président aux Finances, précise qu'une réflexion est en cours concernant le financement de ce projet, un partenariat ayant été conclu entre ADN et la Caisse des Dépôts pour des prêts à taux préférentiels.

Gérard Brun, Maire du Chambon, indique que la fibre a déjà été amenée sur sa commune par Orange. Maurice Weiss souligne qu'il s'agit d'un réseau en cuivre, solution désormais dépassée. ADN souhaite apporter le très haut débit à domicile grâce à la fibre optique.

[Arrivée de Raymond Fayard à 19h20]

Maurice Weiss précise que le projet consiste à installer les prises, il faudra ensuite attendre que les opérateurs viennent sur le réseau pour que les prises soient actives. ADN a estimé qu'ils s'intéresseront à la Drôme et à l'Ardèche dès lors que 60 000 à 80 000 prises auront été installées. Ils voudront alors convaincre le plus grand nombre d'utilisateurs et devraient donc proposer des abonnements à peine plus élevés que ce qui est pratiqué aujourd'hui pour le haut débit.

**Le Conseil communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Président à signer la convention avec A.D.N. ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet ; accepte les modalités financières définies dans la convention.**

### **3. CULTURE / TOURISME**

#### **A. Adoption des subventions dans le cadre de l'Appel à projets 2016**

Jean-Marie Foutry, Vice-président à la Culture, rappelle l'appel à projet lancé par la Communauté de communes concernant les manifestations culturelles et touristiques.

Après réception des demandes et audition des associations, le tableau des subventions aux associations culturelles et touristiques pour 2016, présenté en Annexe 1 du présent compte-rendu, est soumis au vote du Conseil communautaire.

Brigitte Morel souhaite savoir si une attention particulière a été portée aux dossiers qui ne pourront finalement pas bénéficier d'un financement du CDDRA.

Le Dr Jacques Chabal indique que les dossiers déposés avant avril seront soutenus par la Région. Pour le reste, une réunion est prévue courant juillet pour faire le point, sachant que les demandes non traitées par le CDDRA devraient être aidées en direct par la Région.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations tel qu'il est proposé en annexe ; dit que les dépenses sont prévues au Budget Général 2016 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

#### **B. Mise en place du Pass'Ardèche pour L'Arche des Métiers et L'Ecole du Vent**

M. Feroussier, Directeur des Pôles Culture et Tourisme, fait part à l'assemblée qu'Ardèche Loisirs et Patrimoine souhaite, dans le cadre de sa mission de mise en réseau des sites culturels et de loisirs ardéchois adhérant à l'association, assurer la mise à disposition de Pass'Ardèche dans les musées et sites touristiques donnant accès aux expositions permanentes et temporaires.

Une carte est commercialisée à cet effet par Ardèche Loisirs et Patrimoine permettant aux touristes de bénéficier d'un certain nombre de prestations, parmi lesquelles l'entrée libre dans les musées et sites touristiques participant à l'opération (49 sites partenaires sur toute l'Ardèche).

Il existe 3 types de Pass'Ardèche : 3 jours ou 72h à 31€ ; 6 jours ou 144h à 39€ ; annuelle ou 365 jours à 79€.

Le contrat de mandat proposé prévoit l'engagement de la Communauté de communes pour les sites de L'Arche des Métiers et L'Ecole du Vent, qui s'engagent à :

- promouvoir le Pass'Ardèche auprès de sa clientèle
- accepter dans son site toute carte conforme au visuel présenté par Ardèche Loisirs et Patrimoine
- assurer la vente directe (sur site) ainsi que la vente en ligne (sur leurs propres sites internet) du Pass'Ardèche
- garantir une entrée libre dans son site à tous les détenteurs d'un Pass'Ardèche valide.
- lire la carte à l'aide d'un lecteur NFC fourni à titre gracieux par Ardèche Loisirs et Patrimoine afin d'en vérifier la validité
- éditer et contrôler les données statistiques de son propre site

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, acte le principe du Pass'Ardèche sous contrat de mandat avec ALP ; autorise M. le Président à signer le contrat de mandat avec ALP pour les sites concernés.**

## 4. TOURISME

### A. Validation de la convention financière dans le cadre du groupement pour la mise en place de la station trail

Mme Catherine Faure, Vice-présidente au Tourisme, rappelle l'objectif de la station trail, qui est d'attirer des personnes sur le territoire et de faire connaître les sports nature au plus grand nombre.

Inaugurée le 2 juillet dernier, la station Trail Haute Ardèche Lignon Mézenc propose 12 circuits, différents ateliers et la Grande Traversée à réaliser en itinérance, sur plus de 300 kilomètres de pistes et sentiers accessibles toute l'année et entièrement gratuits.

Cette station trail s'étendra sur les départements de l'Ardèche et la Loire, avec 4 points d'entrées : Tence, St Agrève, St Bonnet le Froid et Les Estables.

Mme Faure ajoute qu'il n'existe que 28 stations trail sur toute la France.

Une convention doit être signée entre la Communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage, porteur du projet, et les collectivités partenaires, à savoir la Communauté de communes du Haut Lignon, la Communauté de communes du Pays de Montfaucon et la Communauté de communes Val'Eyrieux, afin de définir les modalités de la participation financière de chacune.

Elle ajoute que la Communauté de communes du Mézenc et de la Loire Sauvage a signé un contrat avec l'association Outdoors Initiative pour une mission d'assistance pour l'implantation de cette station.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet ; accepte les modalités financières définies dans la convention.**

### B. Adoption des tarifs de vente de divers documents touristiques

Mme Faure indique qu'il a été décidé la commercialisation de divers documents touristiques via des offices de tourisme et associations souhaitant être partenaires.

Les produits et tarifs suivants sont proposés :

Libellé	Prix de vente au public
Topoguide de randonnée pédestre	10,00 €
Cartoguide de randonnée pédestre	3,00 €
Fiches randonnée pédestre (unité)	1,00 €
Wippets randonnée VTT secteur Pays de St Agrève (8 fiches)	5,00 €
Wippets randonnée VTT secteur Pays de St Agrève (unité)	1,00 €

Elle précise qu'en échange du service rendu à la collectivité, il est accordé à l'association dépositaire des articles, une part des produits de la vente représentant 40 % de cette vente.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus ; autorise le Président à signer la convention de mandat avec les offices de tourisme et associations dépositaires des documents touristiques.**

## 5. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

### A. Adoption des subventions aux associations sportives 2016

M. Roger Perrin, Vice-président en charge du Sport et de la Vie associative, rappelle que Val'Eyrieux compte désormais 33 associations sportives dont 32 subventionnés, le club de tennis de St Martin de Valamas étant en sommeil. Il tient à faire remarquer le subventionnement d'une nouvelle association en 2016 : Boutières Modélisme.

Les subventions 2016 sont stables par rapport à l'année précédente. M. Perrin propose le tableau des subventions aux associations sportives, tel qu'il est joint en Annexe 2 du présent compte-rendu, tableau approuvé par la Commission Sport.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations sportives tel qu'il est proposé en annexe ; dit que les dépenses sont prévues au Budget Général 2016 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision**

### B. Adoption des tarifs de location de la salle multi-activités de Rochepaule

M. Perrin indique que, suite à la modification des statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la salle multi-activités de Rochepaule, tenant également lieu de boudodrome, est désormais de compétence Val'Eyrieux.

Aussi, il convient aujourd'hui au Conseil communautaire d'adopter les tarifs de location de cette salle.

Les tarifs ci-dessous sont proposés, reprenant ce qui était pratiqué auparavant par la commune de Rochepaule :

- Location association communale avec but lucratif \_\_\_\_\_ 120,00 € + 0,30 €/kwa
- Location association communale sans but lucratif \_\_\_\_\_ 40,00 € + 0,30 €/kwa
- Location association extérieure avec but lucratif \_\_\_\_\_ 190,00 € + 0,30 €/kwa
- Location association extérieure sans but lucratif \_\_\_\_\_ 80,00 € + 0,30 €/kwa
- Location à caractère privé \_\_\_\_\_ 150,00 € + 0,30 €/kwa
- Location apéritif privé ou autre / bar seul (courte durée) \_\_\_\_\_ 30,00 € + 0,30 €/kwa

Roger Perrin précise que la location sera concrétisée par la signature d'un contrat de location.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs ci-dessus pour la location de la salle multi-activités de Rochepaule ; charge Madame la Trésorière communautaire et Monsieur le Président de la Communauté de communes, chacun en ce qui le concerne, de son exécution dont un exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.**

## 6. ECONOMIE

### A. Cession d'un lot et signature d'une promesse de vente sur la ZA d'Aric avec l'entreprise JC3D

René Julien, Vice-président à l'Economie, informe le Conseil du souhait de l'entreprise JC3D, actuellement hébergée au sein de la pépinière d'entreprises Pôleyrieux, d'installer durablement le siège de la société sur la Zone d'activités d'Aric.

Il précise que JC3D souhaite :

- Faire l'acquisition du lot N° 14 d'une superficie totale d'environ 2 566 m<sup>2</sup>.
- Signer une promesse unilatérale de vente (PUV) de réservation foncière pour le lot N° 15 d'une superficie totale d'environ 2 055 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil, sous réserve de l'avis conforme du Service France Domaines, d'accéder à la demande de l'entreprise JC3D au prix de 20 € ht le m<sup>2</sup>, soit 51 320 € ht au titre de la vente, et 41 100 € ht au titre de la PUV.



M. Julien en profite pour faire remarquer que tous les bureaux et ateliers mis en location à Pôleyrieux sont actuellement occupés.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente du lot N° 14 d'une superficie totale d'environ 2 566 m<sup>2</sup> au prix de 20 € ht le m<sup>2</sup>, et la signature d'une promesse unilatérale de vente pour le lot N° 15 d'une superficie totale d'environ 2 055 m<sup>2</sup> au prix de 20 € ht le m<sup>2</sup>, à l'entreprise JC3D ou toute personne morale s'y rapportant ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et la promesse unilatérale de vente et toutes pièces s'y rapportant.**

## **B. Convention d'objectifs 2016 avec le Site de Proximité Centre Ardèche**

René Julien rappelle que, depuis de nombreuses années, le Site de Proximité Centre Ardèche est un lieu ressources pour l'emploi, la formation et la création d'activités.

En vue de pérenniser l'action du Site de Proximité sur le territoire Centre Ardèche, une convention d'objectifs doit être signée avec le 3 Communautés de communes désireuses de poursuivre l'action du Site - Val'Eyrieux, Pays de Lamastre et CAPCA - en soulignant les missions réalisées par le Site de Proximité au service des publics et des projets du territoire.

La zone d'intervention du Site de proximité est constituée de l'intégralité des Communautés de communes Val'Eyrieux et Pays de Lamastre, et d'une partie de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Pour remplir ces missions, la Communauté de communes Val'Eyrieux accepte de participer pour un montant de 30 126 €, subvention identique à celle versée en 2015.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, confirme son accord à une participation de 30 126 € ; autorise son Président à signer la convention d'objectifs quadripartite pour le Site de Proximité.**

## **C. Modification des tarifs de la régie du centre de télétravail**

M. Julien rappelle la création d'une régie pour les espaces de télétravail du Cheylard et de St Agrève et l'harmonisation des tarifs de ces deux espaces.

Il indique qu'il convient désormais d'ajouter un tarif « journée de formation » à ceux déjà existants.

Les tarifs suivants, exprimés en TTC, sont proposés :

- ½ journée : 10 €
- Journée : 18 €
- Semaine : 70 €
- Mois : 180 €
- Journée de formation : 50 €

Il ajoute qu'il sera délivré un ticket à souches à chaque recouvrement.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus ; autorise le Président à mettre en œuvre son application.**

## **D. Modification des tarifs de location de la pépinière d'entreprises**

M. Julien rappelle le rôle de la pépinière d'entreprises Pôleyrieux, qui est de mettre à disposition des locaux pour de nouvelles et jeunes entreprises.

Les tarifs de location étant identiques depuis la création de la pépinière en 2012, il convient donc de les modifier.

M. Julien propose que les tarifs ci-dessous soient adoptés :

	TARIFS AU MOIS HT
<b>BUREAUX (20 m<sup>2</sup>)</b>	<b>250 €</b>
LOYER	140 €
CHARGES	80 €
ACCES INTERNET	30 €
<b>ATELIERS (110 m<sup>2</sup>)</b>	<b>470 €</b>
LOYER	330 €
CHARGES	110 €
ACCES INTERNET	30 €
<b>PHOTOCOPIES</b>	
A4 noir et blanc	0,05 €
A3 noir et blanc	0,10 €
A4 couleur	0,10 €
A3 couleur	0,20 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs indiqués ci-dessus pour la location des bureaux et ateliers de la pépinière d'entreprises, ainsi que les tarifs des photocopies ; applique ces tarifs dans le cadre de la convention d'occupation temporaire qui sera signée avec chaque occupant ; met en place une facturation mensuelle pour les occupants ; charge Madame la Trésorière communautaire et Monsieur le Président de la Communauté de communes, chacun en ce qui le concerne, de son exécution dont un exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.

## 7. DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### A. TEPCV : validation du plan d'actions

Frédéric Picard, Vice-président en charge de la compétence, rappelle que la Communauté de communes Val'Eyrieux a été lauréate de l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». La signature de la convention est intervenue le 12 mai dernier à Paris en présence de Mme Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Lors du dernier conseil communautaire, les orientations avaient été délibérées de la manière suivante :

- Rénovation énergétique des logements privés
- Soutien à la performance énergétique des entreprises
- Développement du solaire et de l'hydroélectricité en autoconsommation
- Aménagements complémentaires Dolce Via
- Modernisation de l'éclairage public communal
- Amélioration énergétique des équipements intercommunaux
- Sensibilisation des publics à la transition et à l'innovation énergétique

Il s'agit maintenant d'approuver le plan d'action prévisionnel et le plan de financement, joints en Annexe 3.

M. Picard fait remarquer que le montant total de l'aide attribuée par l'Etat au territoire est de 500 000 € HT, dont 436 000 € attribués à la Communauté de communes pour le plan d'actions présenté en annexe et 64 000 € HT attribués au CCAS de St-Pierre-ville pour la réalisation d'un projet de solaire photovoltaïque en autoconsommation sur l'EHPAD des Myrtilles.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le programme d'actions et le plan de financement ; confie au bureau communautaire l'exécution du présent plan d'action dans la limite des crédits inscrits au plan et au budget.**

## **B. TEPCV : adoption du règlement de fonds de concours « Modernisation de l'éclairage public communal »**

Frédéric Picard informe le Conseil qu'un règlement doit être adopté afin de définir les modalités d'attribution du fonds de concours « modernisation de l'éclairage public communal » :

### I - OBJET ET DUREE

Le fonds de concours « modernisation de l'éclairage public communal » a pour but de soutenir les projets d'investissement permettant de réduire de 40 % les consommations d'énergies du parc d'éclairage communal ou d'atteindre le facteur 4 sur la partie du parc modernisée.

Le fonds de concours est doté d'une enveloppe de 90 000 € HT et est financé à 80 % par l'Etat via le fond de transition énergétique et à 20 % par la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Le fonds de concours sera clôt lorsque l'enveloppe sera totalement consommée ou, le cas échéant, dans un délai maximal de deux ans à compter de son adoption.

### II - BÉNÉFICIAIRES

Communes membres de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

### III - CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Réalisation préalable d'un diagnostic de l'éclairage public communal
- Mise en place d'un programme de modernisation de l'éclairage permettant une réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage communal ou d'atteindre le facteur 4 sur la partie du parc modernisé.

### IV - MONTANT DE L'AIDE ET CUMUL

20 % du montant HT des dépenses dans une limite de 60 000 € HT de dépenses éligibles.

L'aide attribuée via le fonds de concours intercommunal est cumulable avec l'aide apportée par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) via la valorisation des certificats d'énergies.

### V - DECISION D'ATTRIBUTION

Le versement du fonds de concours ne pourra être effectif qu'après délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du bureau communautaire, et du Conseil Municipal concerné faisant apparaître la nature du projet et le plan de financement prévisionnel.

Les dossiers complets éligibles seront instruits « au fil de l'eau » et proposés au vote du bureau communautaire en fonction des crédits disponibles.

### VI - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de l'aide sera effectué en une fois en totalité, sur présentation des factures acquittées.

Les factures devront être transmises à la Communauté de communes avant le 31 décembre 2018. Passé ce délai, l'aide accordée deviendra caduque.

### VII - COMMUNICATION

Les logos « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et « Communauté de communes Val'Eyrieux » doivent être apposés sur tout document de communication et panneau de chantier relatif aux investissements aidés.

Le bénéficiaire s'engage par ailleurs à mentionner l'existence de l'aide perçue, son montant et les structures y ayant contribué (Etat et Communauté de communes Val'Eyrieux) dans tout document d'information, et à associer les représentants de la Communauté de communes Val'Eyrieux lors de l'organisation d'événements valorisant les investissements (inauguration par exemple).

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement du fonds de concours Eclairage Public ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution ; confie au bureau communautaire la mise en œuvre de ce fond de concours.**

## **8. EAU / ASSAINISSEMENT**

### **A. Validation des tarifs applicables en 2016**

M. Raymond Fayard, Vice-président en charge des compétences eau et assainissement, indique qu'il convient de prendre des délibérations cadres concernant les tarifs applicables en 2016, suite à la modification statutaire.

#### **➤ Délégations de Service Public (DSP)**

M. Fayard rappelle qu'il a été décidé de ne pas toucher fondamentalement les tarifs appliqués auparavant dans les 7 DSP pour l'eau et 2 pour l'assainissement.

Aussi, il convient de reprendre les tarifs tels qu'ils étaient appliqués auparavant afin de bénéficier d'une délibération cadre unique.

M. Fayard propose au Conseil de confirmer les tarifs DSP eau et assainissement tels que présentés dans les tableaux joints en Annexe 4.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, confirme les tarifs pour les DSP eau et assainissement tels que présentés dans les tableaux joints en annexe.**

#### **➤ Régies**

Comme pour les DSP, il a été décidé de ne pas toucher fondamentalement les tarifs appliqués auparavant dans les 14 régies communales pour l'eau et 19 pour l'assainissement.

Au vu de l'obligation d'assujettir à la TVA les budgets annexes eau et assainissement, il convient de modifier les tarifs de certaines régies.

M. Fayard propose au Conseil d'adopter les tarifs eau et assainissement tels que présentés dans le tableau joint en Annexe 5.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les tarifs 2016 pour les régies eau et assainissement tels que présentés dans le tableau joint en annexe.**

### **B. Validation des reports**

Suite au transfert des compétences eau et assainissement des communes à la Communauté de communes, il convient de transférer l'actif et le passif présents dans les anciens budgets annexes communaux.

M. Fayard rappelle que l'étude réalisée en 2015 intègre cette donnée dans la prospective sur l'harmonisation tarifaire.

M. Villemagne ajoute que ces résultats ont été pris en compte dans l'équilibre global des budgets Eau et Assainissement 2016 de la Communauté de communes.

Il ajoute que, pour les communes ayant un budget unique eau-assainissement, Carine Faure, Directrice générale, a différencié les 2 compétences dans l'actif et le passif afin de les répartir entre eau et assainissement.

M. Fayard propose au Conseil d'adopter le transfert des résultats constatés dans les budgets annexes communaux, tels que présentés dans le tableau joint en Annexe 6.

**Le Conseil communautaire, à 42 voix pour et 3 abstentions, adopte le transfert des résultats constatés dans les budgets annexes eau et assainissement, tels que présentés dans le tableau joint en annexe**

## **9. FINANCES**

### **A. Adoption des fonds de concours 2016**

Michel Villemagne, Vice-président aux Finances, rappelle la volonté du Conseil communautaire d'assurer une solidarité avec ses communes membres et le vote, en avril 2015, d'un règlement de fonds de concours définissant les modalités d'attribution de ces aides.

Il expose au Conseil les demandes envoyées par les communes pour 2016 et propose d'accepter le tableau joint en Annexe 7 du présent compte-rendu.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des fonds de concours tels qu'indiqués dans le tableau joint en annexe.**

### **B. Adoption des comptes de gestion 2015**

Michel Villemagne présente les comptes de gestion 2015 de la trésorière du Cheylard, Mme Vazquez.

Il indique qu'ils sont en concordance avec les comptes administratifs votés en février par le Conseil communautaire.

M. le Président propose de valider l'ensemble des comptes de gestion 2015.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2015, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ; approuve l'ensemble des comptes de gestion présentés par le Receveur pour la Communauté de communes Val'Eyrieux.**

### **C. DM 1 Budget Général**

M. Villemagne expose aux conseillers les éléments composant la décision modificative N° 1 au Budget Général :

- Restitution à la commune de St Pierreville de la subvention DETR pour les travaux réalisés au Centre de loisirs en 2015 : 3 155 €
- Basculement de crédits de l'investissement vers le fonctionnement pour du matériel pour le RAM : 1 500€
- Hausse des cotisations ADN (dépense) compensée par la hausse du FPIC (recette) : 15 000 €
- Prise en compte de la participation à la fibre 2016 (dépense) compensée par la hausse de l'emprunt (recette) : 435 000 €.

Michel Villemagne en profite pour rappeler qu'en 2015 Val'Eyrieux avait opté pour une répartition « de droit commun » pour le prélèvement et le reversement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il en est de même pour 2016, ce qui ne nécessite pas de délibération de la collectivité.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits tels que présentés ci-dessus.**

## 10. ADMINISTRATION GENERALE

### A. Désignation de délégués au SICTOMSED pour St Julien Labrousse

Monsieur le Président expose qu'il faut procéder à la désignation d'un nouveau délégué de la Communauté de communes Val'Eyrieux au SICTOMSED pour la Commune de St Julien Labrousse, en remplacement de M. Jérôme Narbot.

Il indique que la commune a proposé M. André LADREYT comme nouveau représentant au SICTOMSED.

Il ajoute que Mme Monique BOUIX reste la seconde déléguée au syndicat pour la commune.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les nouveaux délégués de la Communauté de communes Val'Eyrieux au SICTOMSED pour la Commune de St Julien Labrousse : Mme Monique BOUIX et M. André LADREYT.**

## 11. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

## 12. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### ➤ Station trail

M. le Président rappelle l'inauguration qui a eu lieu le 2 juillet dernier, comme indiqué par Catherine Faure précédemment.

C'est un projet qui n'est pas porté par Val'Eyrieux mais qui fait état d'une collaboration serrée entre notre territoire et celui du Mézenc et de la Loire Sauvage.

### ➤ Festival Musiques en Vivarais Lignon

Une conférence de presse s'est tenue ce lundi 4 juillet afin de présenter ce festival de musique, organisé conjointement par les Communautés de communes du Haut Lignon et Val'Eyrieux, du 15 au 27 août.

Une belle programmation est proposée au public, avec notamment quelques concerts qui sortent du commun.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance et souhaite un bel été à tous.

Fin de la séance à 20h50

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
Communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



## Tableau récapitulatif des demandes de subvention 2016

	Associations	Année 2015	Année 2016					Commentaire
		Montant alloué	Budget prévisionnel	Dépenses éligibles	Subvention sollicitée	% sollicité /dépenses éligibles	Proposition 2016	
Audition Saint Martin de Valamas 12/04/16 à 18h	Le Village des Musiciens	3 000 €	55 000 €	47 650 €	6 000 €	13%	4 500 €	3 000 € + 1 500 € exceptionnel (programme annoncé)
	Arcade		9 220 €	9 220 €	2 400 €	26%	500 €	
	L'assoc'Active	850 €	9 380 €	4 800 €	1 400 €	29%	1 000 €	
	De l'ombre à la lumière	1 300 €	120 670 €	76 934 €	4 000 €	5%	1 000 €	
	La Nouvelle Manufacture	500 €	24 500 €	17 000 €	2 000 €	12%	1 000 €	
	Les Aimants de l'Ardeyrol	1 000 €	12 867 €	12 867 €	1 000 €	8%	1 000 €	
	Les Amis de Rochebonne		5 300 €	5 300 €	1 600 €	30%	800 €	
	Equiblués	10 000 €	186 000 €	186 000 €	12 000 €	6%	10 000 €	
Audition Le Cheylard 13/04/16 à 18h	Centre socioculturel	10 000 €	575 997 €	54 657 €	10 500 €	19%	10 000 €	
	Association Louis Pize		5 512 €	4 424 €	1 200 €	27%	500 €	
	Chœurs de Volcans, de sources et de montagnes	500 €	5 300 €	4 500 €	2 000 €	44%	800 €	
	Cie L'Art Sème	1 000 €	95 127 €	75 204 €	6 000 €	8%	1 000 €	
	Fabrique du Pont d'Aleyrac	500 €	18 000 €	17 000 €	1 500 €	9%	1 000 €	
	La Maison du Châtaignier		1 290 €	1 290 €	400 €	31%	350 €	
	Compagnie des Chimères	500 €	14 234 €	12 534 €	2 000 €	16%	1 000 €	
	Comité de foire	550 €	6 639 €	3 219 €	1 000 €	31%	700 €	
	Les amis de Girond		1 180 €	1 180 €		0%	500 €	300 € + 200 € exceptionnel (40 ans de l'association)
Convention / Pas d'audition	Festival International des Arts	7 500 €	84 976 €	70 034 €	9 900 €	14%	9 000 €	7 500 € + 1 500 € exceptionnel (investissement dans de nouveaux fauteuils)
	Radio des Boutières	7 000 €			7 000 €		7 000 €	
	Compagnie Janvier	10 000 €	95 200 €	95 200 €	10 000 €	11%	10 000 €	
	Typographie & poésie	5 000 €	137 000 €	93 850 €	6 000 €	6%	6 000 €	5 000 € + 1 000 € exceptionnel (opération avec Planète Mars)
TOTAL					87 900 €		67 650 €	

## Annexe 2

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2016

ASSOCIATIONS	COURANTES		EXCEPTIONNELLES		objet / observations
	2015	2016	2015	2016	
Amicale BOULES de SAINT AGREVE	500	500			
Amicale BOULES de ROCHEPAULE	250	250			
ASS SPORTIVE ST JUL-CHAL-NONI-BEAUUVENE FOOTBALL	351	351			
Asso sportive COLLEGE DEUX VALLEES	365	365			
Asso sportive COLLEGE LOUIS JOUVET	700	700			
Asso sportive COLLEGE SAINT LOUIS	365	365			
Asso sportive LYCEE DES 2 VALLEES	365	365			
ASSOCIATION DE GYMNASIQUE LE CHEYLARD	2069	2069	500		
ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE	1344	1344	4 300	3 800	Remboursement charges de fonctionnement du boulodrome et organisation du concours national Pays du Cheylard
A.Z.A.F Association Zumba Aéro Fitness	552	552			
BADMINTON CLUB SAINT AGREVOIS	250	250			
BASKET CLUB LE CHEYLARD	2384	2384			
BOUTIERES BADMINTON	269	269			
BOUTIERES MODELISME (nouvelle demande)		150			
CENTRE D'ARTS MARTIAUX DES BOUTIERES	1010	1010			
ENTENTE VIVAROISE ATHLETIQUE	604	604	1 000		
FOOTBALL CLUB LE CHEYLARD	3462	3462			
HAND BALL CLUB CHEYLAROIS	184	184			
HAND BALL CLUB SAINT AGREVE	400	400			
LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	902	902	1 400	400	Equipe 1 au niveau régional
MOTO CLUB LES RAZMOTTES SAINT AGREVE				1 000	Organisation d'une manche de championnat de France de moto enduro - Juillet 2016
RANDONNEURS DES BOUTIERES	228	228			
RUGBY CLUB EYRIEUX	3 139	3 139	2 000	2 000	Présence d'équipes de jeunes à l'échelon régional
SECTION CYCLISME SAINT LOUIS (OGE)	891	891			
SEVEN ROC (Escalade)	520	520			
SPORTS ATHLETIQUES ST AGREVOIS - SECTION FOOT	4 000	4 000	400	400	Organisation tournoi de fin d'année pour les jeunes
TEAM CINNA			300	300	Organisation du Vétathlon de St Agrève 30 juillet 2016
TENNIS CLUB de SAINT MARTIN DE VALAMAS		0		0	Association en sommeil
TENNIS CLUB LA TULIPE SAINT AGREVE	300	300			
TENNIS CLUB LE CHEYLARD	1691	1691		300	Soutien au parcours sportif d'une jeune joueuse au plus haut niveau régional
Union Sportive Saint Martin de Valamas - USSM Football	1 500	1 500			
VELO-CLUB LE CHEYLARD	1 750	1 750	400	400	Veille sur les itinéraires FFC
VOLLEY CLUB LE CHEYLARD	171	171			
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>30 516</b>	<b>30 666</b>	<b>10 300</b>	<b>8 600</b>	



## Annexe 3

## Programme d'action « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

ACTIONS	Format	Bénéficiaires	Descriptif	Montant prévisionnel (€ HT)	Part fond de transition énergétique (€ HT)		Part Communauté de communes (€ HT)	
Rénovation énergétique des logements privés	Appel à projet	Particuliers	Attribution d'une aide aux particuliers pour la rénovation BBC compatible de leurs logements	100 000 €	80 000 €	80%	20 000 €	20%
	Appel à projet	Particuliers	Attribution d'une prime de 1 000 € à l'installation d'un chauffe-eau solaire thermique, d'une prime de 2 000 € à l'installation d'un combiné chauffe-eau, chauffage solaire thermique					
Performance énergétique des entreprises	Appel à projet	Entreprises	Attribution d'aides aux entreprises réalisant des investissements permettant de contribuer à la réalisation d'économies d'énergies ou à la production d'énergies renouvelables.	170 000 €	136 000 €	80%	34 000 €	20%
Aménagements complémentaires Dolce Via		Communauté de communes	Equipement de la Dolce Via et de ses abords en arceaux et râteliers à vélos. Objectif de 80 points équipés.	40 000 €	32 000 €	80%	8 000 €	20%
Modernisation de l'éclairage public	Fond de concours	Communes	Aides financières aux communes pour les opérations permettant d'atteindre au moins 40 % d'économies d'énergies sur le parc d'éclairage public communal ou l'atteinte du facteur 4 sur la partie modernisée	90 000 €	72 000 €	80%	18 000 €	20%
Amélioration énergétique des équipements intercommunaux		Communauté de communes	Rénovation énergétique performante des bâtiments intercommunaux	110 000 €	88 000 €	80%	22 000 €	20%
Sensibilisation des publics à la transition et à l'innovation énergétique	Concours	Entreprises, assos, établissements scolaires	Concours recomposant à l'innovation énergétique : attribution d'une aide de 4 000 € maximum à des projets innovants	35 000 €	28 000 €	80%	7 000 €	20%
	Appel à projet	Assos, communes, Communauté de communes	Distribution de 5 000 gobelets réutilisables griffés « Val'Eyrieux Territoire à Energie Positive »					
		Communauté de communes	Elaboration, fabrication, acquisition de modules d'exposition ; aménagements d'espaces de sensibilisation dédiés (espaces d'exposition, sentiers pédagogiques)					
<b>TOTAL</b>				<b>545 000 €</b>	<b>436 000 €</b>	<b>80%</b>	<b>109 000 €</b>	<b>20%</b>

## Action 1 : Rénovation énergétique des logements privés

---

Objectifs : favoriser la rénovation énergétique performante des logements privés en articulation avec la plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat.

### 1 - Aide aux travaux

**Objectif** : 20 rénovations complètes ou partielles visant l'atteinte du niveau BBC compatibles avec EnR (sauf impossibilité justifiée) de logements privés.

**Attribution d'une subvention** pour les projets de rénovation globale, par étapes, ou en auto-réhabilitation accompagnée ou pour les rénovations partielles

**Bénéficiaires** : L'ensemble des ménages, SCI et syndicats de copropriété. La priorité sera donnée aux ménages accompagnés dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique.

### 2 - Développement du solaire thermique en autoconsommation

**Objectif** : 15 dossiers d'installation d'équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire

**Montant de l'aide** : Prime de 1000 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel ou d'un système de chauffage solaire individuel. Prime de 2 000 € pour l'installation d'un combiné chauffe-eau solaire + chauffage

**Bénéficiaires** : particuliers (propriétaires occupants, bailleurs, usufruitiers)

Calendrier : à partir de septembre 2016

Animation : Communication, élaboration du règlement d'attribution, instruction et des dossiers et accompagnement des ménages en concertation avec la plateforme de rénovation énergétique et le point rénovation info service.

**Détail du coût prévisionnel de l'action 1 : 100 000 € HT**

## Action 2 : Performance énergétique des entreprises

---

Objectifs : Renforcer la performance énergétique des entreprises et faire de la transition énergétique un levier de développement économique.

Descriptif de l'action : L'action consiste à soutenir les projets portés par les acteurs économiques du territoire visant la réalisation d'économies d'énergies ou de production d'énergie renouvelables. Grâce à la mobilisation territoriale réalisée lors de l'élaboration du projet « Val'Eyrieux Territoire à Energie Positive » différents projets ont pu être recensés via des lettres de soutien des acteurs économiques et pourront être lancés très rapidement.

**Bénéficiaires** : entreprises agricoles, commerciales, industrielles, touristiques ou de services inscrit soit au registre de la chambre de commerce et d'industrie, soit à la chambre de métiers et de l'artisanat, soit à la chambre de l'agriculture de l'Ardèche, à jour de leurs obligations sociales et fiscales, en situation financière saine, dont le siège de l'entreprise est situé sur le territoire de la Communauté de Communes et non aidés par l'ADEME.

Les conditions d'attribution, critères d'éligibilité et taux d'aide seront ajustés par la suite de façon à prendre en compte la diversité du tissu économique du territoire.

**Dépenses éligibles :** les éco-investissements concernés pourront être relatifs à : la rénovation des bâtiments à vocation économique, la construction de bâtiment à énergie positive, l'éclairage, l'acquisition de matériel économe en énergie, l'installation de dispositifs de récupération de chaleur ou de production d'énergies renouvelables dans une optique d'autoconsommation.

Calendrier : Instruction des dossiers : à partir de septembre 2016

Animation : Travail partenarial avec les chambres consulaires ; l'ADEME la Région, l'Etat, Polenergie et le réseau des TEPOS – TEPCV pour la finalisation des conditions d'attribution et d'instruction des dossiers composé de l'Etat, de la Région, des trois chambres consulaires, de l'ADEME et de la Communauté de Communes. Réalisation d'une plaquette d'information et d'une réunion publique pour communiquer sur le dispositif.

**Détail du coût prévisionnel de l'action 2 : 170 000 € HT**

### **Action 3 : Aménagements complémentaires pour la Dolce Via**

---

Objectifs : favoriser la pratique du vélo en itinérance ou en découverte à la journée sur la voie douce Dolce Via. Améliorer la sécurité et la protection des vélos, et le confort des usagers de la voie douce Dolce Via pour favoriser l'itinérance et les déplacements quotidiens.

Descriptif de l'action : Equiper en arceaux (80) et râteliers (50) à vélos les points stratégiques et d'intérêt touristiques le long et à proximité de la voie douce : entrées principales et secondaires, aires de repos et de pique-nique, sites et équipements touristiques à proximité, offices de tourisme, liaisons VTT.

Publics cibles : usagers à vélos, en itinérance ou en déplacement quotidiens

Calendrier : Acquisition et pose des équipements : septembre 2016 - mars 2017

Animation : Opération suivie par le pôle Tourisme dans le cadre du comité d'itinéraire regroupant les intercommunalités du centre Ardèche traversées par la Dolce Via.

**Détail du coût prévisionnel de l'action 3 : 40 000 € HT**

### **Action 4 : Modernisation de l'éclairage public communal**

---

Descriptif de l'action : Création d'un fond de concours visant à attribuer une aide financière aux communes pour les démarches de modernisation de l'éclairage public permettant d'atteindre une réduction d'au moins 40 % des consommations d'énergie sur l'ensemble du parc communal ou l'atteinte du facteur 4 sur la partie modernisée.

**Montant de l'aide :** 20 % du montant HT des travaux, dans une limite de dépense subventionnable de 60 000 € HT

**Conditions d'attribution** : Réalisation d'un diagnostic préalable d'éclairage public ; modernisation devant permettre de réaliser au moins 40 % d'économies d'énergies sur l'ensemble du parc d'éclairage public ou l'atteinte du facteur 4 sur la partie modernisée.

Cette aide viendra en complément de l'aide attribuée aux communes par le Syndicat Départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07) via la valorisation des certificats d'énergies et qui se comporte de façon dégressive : de 0 à 30 000 € HT de travaux : 50%, de 30 000 à 60 000 € : 30, de 60 000 à 150 000 € : 20%.

Calendrier : Dès juillet 2016

**Détail du coût prévisionnel de l'action 4 : 90 000 € HT**

### **Action 5 : Amélioration énergétique des équipements intercommunaux**

Objectifs et descriptif de l'action : L'aide TEPCV servira à financer les travaux permettant d'atteindre un minimum de 20 % d'économies d'énergies par bâtiment. Elle pourra aussi contribuer à moderniser l'éclairage intercommunal (zones d'activités, équipements...)

Calendrier : Dès septembre 2016

**Détail du coût prévisionnel de l'action 5 : 110 000 € HT**

### **Action 6 : Sensibilisation des publics à l'innovation et la transition énergétique, et à la biodiversité**

1 - Concours de l'innovation énergétique et de la biodiversité : réalisation de concours à l'innovation sur trois catégories :

- Développement d'un procédé ou d'un service énergétiquement ou écologiquement innovant : A destination de l'entreprise, associations et organismes parapublics du territoire : Objectif : 1 à 2 lauréats.
- Projet pédagogique innovant : concours à la mise en place d'un projet pédagogique ou de sensibilisation innovant de transition énergétique ou de sensibilisation à la biodiversité destination des associations et établissements scolaires du territoire. concours annuel, Objectif : 3 projets soutenus
- L'innovation numérique au service de la transition énergétique et écologique : concours pour le soutien au développement d'outils numériques innovants à destination des entreprises et associations du territoire. Objectif : 2 projets soutenus  
Les lauréats du concours se verront attribuer une aide maximale de 4 000 € dont le montant sera adapté au besoin du projet.  
Les projets devront porter sur minimum l'une des thématiques de la loi de transition énergétique déclinée dans le plan TEPCV et être créatifs et innovants.

**Budget prévisionnel : 16 000 €**

2 - Achat de 5 000 gobelets réutilisables griffés « Val'Eyrieux, Territoire à Energie positive pour la croissance verte »

**Bénéficiaires** : Communauté de Communes, Communes, Associations locales. Pour les associations locales.

**Budget prévisionnel : 4 000 €**

3 – Renforcement des outils de sensibilisation à la production et la réduction des consommations d'énergies : élaboration, fabrication, acquisition de modules d'exposition ; aménagements d'espaces de sensibilisation dédiés (espaces d'exposition, sentiers pédagogiques)

**Bénéficiaire** : Ecole du vent ou Arche des Métiers

**Budget prévisionnel : 15 000 €**

**Détail du coût prévisionnel de l'action 6 : 35 000 € HT**

## TARIF DSP AEP (part collectivité)

COMMUNE	TARIFS HT 2015 (selon délib. en vigueur)		TARIFS HT 2016	
	NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
PAYS DU CHEYLARD	Abont annuel	40,00 €	Abont annuel	<b>40,00 €</b>
	Conso part coll	0,51 €	Conso part coll	<b>0,51 €</b>
ST AGREVE	Abont annuel	29,46 €	Abont annuel	<b>29,46 €</b>
	Conso part coll	0,33 €	Conso part coll	<b>0,33 €</b>
ST JEURE D'ANDAURE	Abont annuel	32,00 €	Abont annuel	<b>32,00 €</b>
	Conso part coll	0,85 €	Conso part coll	<b>0,85 €</b>
ROCHEPAULE	Abont annuel	22,87 €	Abont annuel	<b>22,87 €</b>
	Conso part coll	1,4296 €	Conso part coll	<b>1,4296 €</b>
DEVESSET	Abont annuel:		Abont annuel:	
	diamètre 12 et 15	30,49 €	diamètre 12 et 15	<b>30,49 €</b>
	diamètre 20 et 25	121,96 €	diamètre 20 et 25	<b>121,96 €</b>
	diamètre 30	243,92 €	diamètre 30	<b>243,92 €</b>
	diamètre 40	487,84 €	diamètre 40	<b>487,84 €</b>
	diamètre 50	914,69 €	diamètre 50	<b>914,69 €</b>
	diamètre 60 et +	1 524,49 €	diamètre 60 et +	<b>1 524,49 €</b>
	Conso part coll	0,20 €	Conso part coll	<b>0,20 €</b>
MARS	Abont annuel	35,00 €	Abont annuel	<b>35,00 €</b>
	Conso part coll	1,25 €	Conso part coll	<b>1,25 €</b>
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel	57,00 €	Abont annuel	<b>57,00 €</b>
	Conso part coll	0,66 €	Conso part coll	<b>0,66 €</b>

## TARIF DSP ASST (part collectivité)

COMMUNE	TARIFS 2015 HT (selon délib. en vigueur)		TARIFS 2016 HT	
	NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
PAYS DU CHEYLARD	Abont annuel	15,00 €	Abont annuel	<b>15,00 €</b>
	Conso part coll	0,75 €	Conso part coll	<b>0,75 €</b>
ST AGREVE	Abont annuel	45,08 €	Abont annuel	<b>45,08 €</b>
	Conso part coll	0,41 €	Conso part coll	<b>0,41 €</b>

TARIF REGIE AEP					
COMMUNE		TARIFS 2015 (selon délib. En vigueur)		TARIFS 2016	
		NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT HT
ALBON		Abont mensuel ttc	7.4€ soit 88.80€ ann	Abont annuel	<b>84,17 €</b>
		Conso ttc	1,63 €	Conso	<b>1,55 €</b>
ARCENS		Abont annuel ht	34,00 €	Abont annuel	<b>56,86 €</b>
		location compteur ht	22,86 €	location compteur	
		Conso	0,85 €	Conso	<b>0,85 €</b>
BOREE		Abont annuel ttc	27,44 €	Abont annuel	<b>33,22 €</b>
		location compteur ttc	7,62 €	location compteur	
		Conso ttc	0,90 €	Conso	<b>0,85 €</b>
CHANEAC		Abont annuel ttc	60,00 €	Abont annuel	<b>59,87 €</b>
		Conso ttc	1,10 €	Conso	<b>1,04 €</b>
INTRES		Abont annuel ttc	60,00 €	Abont annuel	<b>68,40 €</b>
		location compteur ttc	9,00 €	location compteur	
		Conso ttc	1,00 €	Conso	<b>0,95 €</b>
ISSAMOULENC		Abont annuel ttc	70,00 €	Abont annuel	<b>66,35 €</b>
		Conso 1-100 m3 ttc	0,60 €	Conso 1-100 m3	<b>0,57 €</b>
		Conso > 100 m3 ttc	0,30 €	Conso > 100 m3	<b>0,28 €</b>
LACHAPELLE		Abont annuel ttc	50,40 €	Abont annuel	<b>47,77 €</b>
		Conso ttc	0,60 €	Conso	<b>0,57 €</b>
LA ROCHETTE		Abont annuel ttc	22,86 €	Abont annuel	<b>21,67 €</b>
		Conso ttc	1,00 €	Conso	<b>0,95 €</b>
ST CLEMENT	particuliers	Abont annuel ttc	50,40 €	Abont annuel	<b>47,77 €</b>
		Abont mensuel	4,20 €		
		Conso 0-20 m3 ttc	1,00 €	Conso 0-20 m3	<b>0,95 €</b>
		Conso 21-50 m3 ttc	0,65 €	Conso 21-50 m3	<b>0,62 €</b>
		Conso > 51 m3 ttc	0,45 €	Conso > 51 m3	<b>0,43 €</b>
	éleveurs	Abont annuel ttc	60,00 €	Abont annuel	<b>59,87 €</b>
		Abont mensuel	5,00 €		
		Conso 0-20 m3 ttc	1,00 €	Conso 0-20 m3	<b>0,95 €</b>
		Conso > 20 m3 ttc	0,40 €	Conso > 20 m3	<b>0,38 €</b>
ST JEAN ROURE		Abont annuel ttc	70,00 €	Abont annuel	<b>66,35 €</b>
		Conso ttc	1,10 €	Conso	<b>1,04 €</b>
ST JULIEN BOUTIERES		Abont + loc cpteur ttc	30,00 €	Abont	<b>28,44 €</b>
		Conso ttc	0,70 €	Conso	<b>0,66 €</b>
		Conso demi-tarif	0,35 €		
		Conso forfait ttc	40,00 €		
ST MARTIAL					
ST MARTIN DE VMAS		Abont annuel ht	38,00 €	Abont annuel	<b>61,00 €</b>
		location compteur ht	23,00 €	location compteur	
		Conso ht	0,95 €	Conso	<b>0,95 €</b>
ST PIERREVILLE		Abont annuel ttc	58,75 €	Abont annuel	<b>55,69 €</b>
		Conso ttc	0,84 €	Conso	<b>0,80 €</b>

**TARIF REGIE ASST**

COMMUNE	TARIF 2015		TARIF HT 2016	
	NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT HT
ARCENS	Abont annuel HT	34,00 €	Abont annuel	<b>34,00 €</b>
	Conso HT	0,85 €	Conso	<b>0,85 €</b>
BOREE	Abont annuel ttc	22,87 €	Abont annuel	<b>20,79 €</b>
	Conso ttc	0,90 €	Conso	<b>0,82 €</b>
DEVESSET	Abont annuel ht	54,00 €	Abont annuel	<b>54,00 €</b>
	Conso ht	0,2546 €	Conso part coll	<b>0,2546 €</b>
CHANEAC	Abont annuel ttc	60,00 €	Abont annuel	<b>54,55 €</b>
	Conso ttc	1,30 €	Conso	<b>1,18 €</b>
INTRES	Abont annuel ttc	60,00 €	Abont annuel	<b>54,55 €</b>
	Conso ttc	1,00 €	Conso	<b>0,91 €</b>
LACHAPELLE	Abont annuel ttc	40,00 €	Abont annuel	<b>36,36 €</b>
	Conso ttc	0,50 €	Conso	<b>0,45 €</b>
MARS	Abont annuel ht	35,00 €	Abont annuel	<b>35,00 €</b>
	Conso ht	1,00 €	Conso part coll	<b>1,00 €</b>
ROCHEPAULE	Abont annuel	0,00 €	Abont annuel	<b>0,00 €</b>
	Conso ttc	0,5336 €	Conso part coll	<b>0,4851 €</b>
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont annuel ttc	39,00 €	Abont annuel	<b>35,45 €</b>
	Conso ttc	0,50 €	Conso part coll	<b>0,4545 €</b>
ST CLEMENT	Abont mensuel	4,50 €		
	abont annuel ttc	54,00 €	abont annuel	<b>49,09 €</b>
	Conso ttc	0,71 €	Conso	<b>0,65 €</b>
ST JEAN ROURE	abont annuel ttc	30,00 €	abont annuel	<b>27,27 €</b>
	Conso ttc	0,50 €	Conso	<b>0,45 €</b>
ST JULIEN BOUTIERES	Abont annuel ttc	30,00 €	Abont annuel	<b>27,27 €</b>
	Conso ttc	0,60 €	Conso	<b>0,55 €</b>
ST MARTIAL				
ST MARTIN DE VMAS	abont annuel ht	33,00 €	abont annuel	<b>33,00 €</b>
	Conso ht	1,54 €	Conso	<b>1,54 €</b>
ST PIERREVILLE	Abont annuel ttc	25,21 €	Abont annuel	<b>22,92 €</b>
	Conso ttc	0,48 €	Conso	<b>0,44 €</b>



RESULTATS BA EAU/ASST				
COMMUNES	FCT/IVT	EAU	ASST	pour mémoire: EAU/ASST
<b>ALBON D'ARDECHE</b>	FCT	5 473,51 €		
	IVT	35 774,47 €		
	<b>TOT</b>	<b>41 247,98 €</b>		
<b>ARCENS</b>	FCT	11 025,30 €	33 839,65 €	
	IVT	35 199,70 €	28 235,50 €	
	<b>TOT</b>	<b>46 225,00 €</b>	<b>62 075,15 €</b>	
<b>BOREE</b>	FCT	21 502,10 €	5 375,53 €	26 877,63 €
	IVT	-10 537,81 €	17 591,28 €	7 053,47 €
	<b>TOT</b>	<b>10 964,29 €</b>	<b>22 966,81 €</b>	33 931,10 €
<b>CHANEAC</b>	FCT	9 530,94 €	9 530,95 €	19 061,89 €
	IVT	111 995,47 €	83 426,43 €	195 421,90 €
	<b>TOT</b>	<b>121 526,41 €</b>	<b>92 957,38 €</b>	214 483,79 €
<b>DEVESSET</b>	FCT	8 348,53 €	10 203,76 €	18 552,29 €
	IVT	-143 062,95 €	102 745,99 €	-40 316,96 €
	<b>TOT</b>	<b>-134 714,42 €</b>	<b>112 949,75 €</b>	-21 764,67 €
<b>INTRES</b>	FCT	2 373,16 €	2 021,59 €	4 394,75 €
	IVT	30 491,27 €	-5 978,93 €	24 512,34 €
	<b>TOT</b>	<b>32 864,43 €</b>	<b>-3 957,34 €</b>	28 907,09 €
<b>ISSAMOULENC</b>	FCT	0,00 €	0,00 €	non individualisé
	IVT	0,00 €	0,00 €	
	<b>TOT</b>			
<b>LACHAPELLE</b>	FCT	372,71 €	1 118,13 €	1 490,84 €
	IVT	-83 824,26 €	85 885,40 €	2 061,14 €
	<b>TOT</b>	<b>-83 451,55 €</b>	<b>87 003,53 €</b>	3 551,98 €
<b>LA ROCHETTE</b>	FCT	456,94 €		
	IVT	7 823,25 €		
	<b>TOT</b>	<b>8 280,19 €</b>		
<b>MARS</b>	FCT	364,24 €	482,84 €	847,08 €
	IVT	59 980,03 €	-79 753,27 €	-19 773,24 €
	<b>TOT</b>	<b>60 344,27 €</b>	<b>-79 270,43 €</b>	<b>-18 926,16 €</b>
<b>ROCHEPAULE</b>	FCT	10 986,14 €	13 427,50 €	24 413,64 €
	IVT	178 099,00 €	-187 638,48 €	-9 539,48 €
	<b>TOT</b>	<b>189 085,14 €</b>	<b>-174 210,98 €</b>	<b>14 874,16 €</b>
<b>ST AGREVE</b>	FCT	4 304,26 €	0,00 €	
	IVT	85 422,80 €	-120 904,98 €	
	<b>TOT</b>	<b>89 727,06 €</b>	<b>-120 904,98 €</b>	
<b>ST ANDRE EN VIVARAIS</b>	FCT	5 058,88 €	0,00 €	
	IVT	22 294,29 €	20 614,96 €	
	<b>TOT</b>	<b>27 353,17 €</b>	<b>20 614,96 €</b>	
<b>ST CLEMENT</b>	FCT	3 560,05 €	2 912,76 €	6 472,81 €
	IVT	-170 008,74 €	176 542,09 €	6 533,35 €
	<b>TOT</b>	<b>-166 448,69 €</b>	<b>179 454,85 €</b>	<b>13 006,16 €</b>

COMMUNES	FCT/IVT	EAU	ASST	pour mémoire: EAU/ASST
<b>ST JEAN ROURE</b>	FCT	0,00 €	0,00 €	ramené à 0
	IVT	-49 555,47 €	53 295,55 €	3 740,08 €
	<b>TOT</b>	<b>-49 555,47 €</b>	<b>53 295,55 €</b>	<b>3 740,08 €</b>
<b>ST JEURE D'ANDAURE</b>	FCT	0,00 €		
	IVT	8 126,92 €		
	<b>TOT</b>	<b>8 126,92 €</b>		
<b>ST JULIEN BOUTIERES</b>	FCT	0,00 €	0,00 €	ramené à 0
	IVT	-31 586,05 €	59 644,84 €	28 058,79 €
	<b>TOT</b>	<b>-31 586,05 €</b>	<b>59 644,84 €</b>	<b>28 058,79 €</b>
<b>ST MARTIAL</b>	FCT	14 048,92 €	12 977,60 €	
	IVT	527,60 €	14 968,84 €	
	<b>TOT</b>	<b>14 576,52 €</b>	<b>27 946,44 €</b>	
<b>ST MARTIN DE VALAMAS</b>	FCT	13 993,74 €	29 736,71 €	43 730,45 €
	IVT	21 330,92 €	-32 516,92 €	-11 186,00 €
	<b>TOT</b>	<b>35 324,66 €</b>	<b>-2 780,21 €</b>	<b>32 544,45 €</b>
<b>ST PIERREVILLE</b>	FCT	81 222,28 €	43 735,07 €	124 957,35 €
	IVT	90 800,28 €	-44 153,85 €	46 646,43 €
	<b>TOT</b>	<b>172 022,56 €</b>	<b>-418,78 €</b>	<b>171 603,78 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (à titre indicatif)</b>		<b>391 912,42 €</b>	<b>337 366,54 €</b>	

## Annexe 7

COMMUNE	OBJET	THEMATIQUES	MONTANT HT DE L'OPERATION	COFIN CONNUS	MONTANT DE LA SUBVENTION PREVISIONNELLE	COMMENTAIRES
ST JEAN ROURE	Remise en état de la "Route du Cheylard"	VOIRIE	83 415,00 €	0,00 €	16 683,00 €	
DORNAS	Rénovation de la passerelle de Noirois	VOIRIE	17 178,07 €	0,00 €	3 435,61 €	
MARS	Projet de "Boutique du terroir"	DEV ECO	125 864,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
ST AGREVE	Installation de panneaux informatifs	CULTURE / TOURISME	33 825,00 €	0,00 €	6 765,00 €	
LES NONIERES	Mise en place de modules photovoltaïques sur le bâtiment école/salle des fêtes	DEV DURABLE	17 610,00 €	0,00 €	3 522,00 €	
ST MARTIN DE VALAMAS	Aménagement du bâtiment de La Gare en un point gourmand et location vélos	TOURISME / DEV ECO	40 602,88 €	0,00 €	8 120,58 €	
ISSAMOULENC	Agrandissement du cimetière communal	VOIRIE / PATRIMOINE	16 075,00 €			EXCLU
			<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>		<b>58 526,19 €</b>	